



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question au Gouvernement n° 673

Texte de la question

AUTISME

M. le président. La parole est à M. Jean-François Chossy, pour le groupe UMP.

M. Jean-François Chossy. Madame la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, au cours des journées de l'autisme qui se sont déroulées le week-end dernier, vous avez été sensibilisée à nouveau aux difficultés énormes que rencontrent les familles, et au combat permanent qu'elles mènent pour assurer une prise en charge de leur enfant. Vous avez constaté le manque cruel de places en établissement, ainsi que la faible capacité d'accueil en milieu scolaire ordinaire. Certes, depuis la circulaire de Mme Veil, bien des choses ont évolué. Mais que comptez-vous faire ou, plus précisément, que pouvez-vous faire pour améliorer la prise en charge de ce type de handicap ?

Le repérage précoce des troubles autistiques représente un enjeu de taille, puisqu'il ouvre les perspectives d'une prise en charge adaptée et spécifique, à un âge où certains processus du développement peuvent encore être modifiés. Dans ce domaine, les associations s'interrogent sur ce que vous pouvez faire, d'une part, pour que les accompagnants - pédiatres, médecins généralistes, éducateurs, enseignants -, les familles soient largement informés et formés sur toutes les conséquences et les spécificités des syndromes autistiques et, d'autre part, pour que des centres de diagnostic précoce soient ouverts en nombre suffisant, à l'image de celui qui fonctionne à Toulouse sous la responsabilité du professeur Bernadette Rogé ou à Saint-Etienne sous l'autorité du docteur Yves Blanchon. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

Mme Marie-Thérèse Boisseau, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, mon ambition est que les personnes handicapées - et donc les autistes - trouvent une place adaptée dans la société où elles puissent donner le meilleur d'elles-mêmes et s'épanouir. Il ne s'agit pas de nier le handicap, il s'agit de le contenir, au mieux. Cela passe par un diagnostic précoce, qui, vous l'avez dit, monsieur le député, est aujourd'hui loin d'être réalisé pour différentes raisons, notamment parce qu'il est difficile à établir et qu'il n'y a pas d'accord sur les critères de diagnostic. A ce sujet, une conférence de consensus sera organisée en 2004. Ses conclusions serviront notamment à la formation des professionnels. Au-delà du diagnostic, il y a l'information et l'accompagnement des familles, qui sont toujours difficiles. Les centres ressources sont en nombre insuffisant : il y en a quatre. Nous allons en ouvrir très prochainement trois nouveaux.

Et puis, surtout, il y a la prise en charge des enfants autistes, qui doit être différenciée selon le degré et le type d'autisme - intégration en milieu scolaire, accueil en établissement. Celle-ci est insuffisante, bien que des efforts

importants aient été accomplis cette année, notamment en matière d'auxiliaires de vie scolaire. Ces efforts devront être maintenus, voire amplifiés.

Enfin, il nous faut optimiser les moyens dont nous disposons. J'organise à ce sujet le 11 juin une rencontre avec les parents, les associations et les professionnels pour parler de l'avenir et prendre un certain nombre de dispositions. Nous la ferons ensemble, monsieur le député, et avec vous qui travaillez depuis si longtemps sur ces problèmes d'autisme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 673

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 mai 2003